33° Rallye TT TERRES D'ARMAGNAC 05 – 06 – 07 JUILLET 2024

BULLETIN D'ENGAGEMENT à retourner avant le : 27 juin 2024

N° Course

Bulletin et montant de l'engagement à retourner à l'adresse suivante :			**Echappements Elusates chez M. PLOQUIN David – lieu-dit Canet – 32250 MONTREAL DU GERS**
Montant des droits d'engagement :	**580€**	A l'ordre de :	ECHAPPEMENTS ELUSATES ou virement : FR76 3000 4003 9400 0100 0952 664 - BNPAFRPPXXX

Heures de convocation aux vérifications administratives /techniques, sur le site www.Agoratt.fr ou sur celui de l'organisation : www.rallyeterresdarmagnac.fr

EQUIPAGE :	**CONCURRENT** (si différent pilote)	**PILOTE**	**COPILOTE** (si Licence NJR, Tuteur Obligatoire)
NOM :			
Prénom :			
Adresse :			
Code Postal :			
Ville :			
Date naissance :			
Lieu naissance :			
N° portable:			
Mail :			
N° permis :			
Délivré le :			
Préfecture :			
N° licence :			
Type licence :			
Code ASA :			
Si Tuteur :	A présenter lors des vérifications administratives avec carte d'identité du détenteur		
Nom, prénom Tuteur :		N° Licence tuteur :	
Signatures :			

VEHICULE engagé			
Constructeur :			
Dénomination :			
Année construction :			
N° passeport technique :			
Date passeport :			
N° Châssis :			
Moteur (marque) :			
N° moteur :			
Cylindrée moteur atmosphérique :			
Cylindrée corrigée si suralimentation :			
(suivant article 282.3.1 FFSA)			
Carburant :	DIESEL	ESSENCE	
Roues motrices :	Quatre	Deux	
Éligible légend group :		OUI	NON
Groupe :		**Classe :**	

Les concurrents/pilotes/copilotes s'engagent à respecter les règlements dictés par la FFSA complétés par le règlement particulier de l'épreuve. Ils déclarent sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis, en particulier qu'ils ne sont pas à ce jour sous le coup d'une suspension du permis de conduire ou de licence. Ils s'engagent à renoncer à l'épreuve s'ils se trouvaient dans cette situation au moment de son déroulement.

Versement des primes :	**Joindre obligatoirement un RIB pour le traitement des dotations définies dans l'article 10P. du Règlement Particulier. A défaut les primes ne seront pas reversées.**

SEULES LES DEMANDES COMPLETES (INFO EQUIPAGE ET VEHICULE + CHEQUE) SERONT PRISES EN COMPTE. UNE DEMANDE RECUE SANS CHEQUE DE REGLEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT N'EST PAS PRIORITAIRE ET NE SERA VALIDEE QU'AU MOMENT DU PAIEMENT (SOUS RESERVE DU NOMBRE D'ENGAGES). TOUT REGLEMENT NON HONORE FERA L'OBJET D'UN RAPPORT A LA FFSA.

RÉSERVÉ AUX CONTRÔLES ADMINISTRATIFS				**RÉSERVÉ AUX CONTRÔLES TECHNIQUES**			
Numéro	Date d'engagement	Règlement	Nom et signature du contrôleur	Nom et signature du contrôleur	GROUPE	CLASSE	OK